

**ARRÊTÉ N°A2024-04 ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Le Maire de la Commune d'ANGRES
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la Loi n°84-53 du 26/01/1984, notamment l'article 80, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté en date du 15/10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er Novembre 2021 ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/10/2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade applicable au personnel de la collectivité ;
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12/02/2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade : Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe territorial

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
RYCKBOSCH Karine	Adjoint administratif ppal de 2 ^e classe	01/04/2024

Proportion hommes/femmes des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

Proportion hommes/femmes promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade : Adjoint d'animation principal de 1^e classe territorial

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ARLAUT Bruno	Adjoint d'animation ppal de 2 ^e classe	01/04/2024

Proportion hommes/femmes des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion hommes/femmes promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade : Adjoint d'animation principal de 2^e classe territorial

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
NEMMICHE Fatima	Adjoint d'animation	01/04/2024

Proportion hommes/femmes des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion hommes/femmes promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade : ATSEM principal de 1^e classe territorial

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LAREU Annick	ATSEM ppal de 2 ^e classe	01/04/2024
POUMAER Delphine	ATSEM ppal de 2 ^e classe	01/04/2024

Proportion hommes/femmes des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Proportion hommes/femmes promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 susvisée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille.

Fait à ANGRES, le 21/02/2024.

Le Maire,
Anouk BRETON

